

# Auvergne

la ligue de  
l'enseignement  
Fédération des Associations Laïques 63

N° 443 • AVRIL 2013

# laïque



**DOSSIER** P. 4/5  
**Le statut  
Alsace-Moselle**

**ÉDUCATION  
& LOISIRS** P. 7  
**De fil  
en chemin**



## ÉDITO

Tout a été dit dans l'affaire Cahuzac des méfaits du ministre ; le président de la République et son équipe, bon nombre d'élus et de membres du Parti socialiste ont manifesté leur réprobation. Par ailleurs, les malversations dont la droite s'est rendue coupable n'excusent pas pour autant la faute de l'ex-ministre du Budget. Mais si 52 % des suffrages ont mis l'actuel gouvernement au pouvoir, il est permis de penser que la majorité des électeurs croyait encore au clivage gauche/droite qui, loin d'être dépassé, s'appuie pourtant sur des convictions, des divergences et des distinctions fondamentales. L'espoir s'était donc exprimé d'une autre politique, d'une autre gestion, et surtout d'une autre morale. Concernant les fraudes de Cahuzac, les médias n'ont pas donné la vraie mesure d'une immense indignation citoyenne et de la profonde consternation du peuple français dont la voix mérite aussi d'être entendue. Ce même peuple ne se reconnaît plus dans ceux qui ont mission de le représenter. Quelle légitimité accorder à une représentation dont est exclue la plus grande partie des catégories sociales – en particulier les classes laborieuses – et où aucune place n'est faite aux humbles, encore moins aux plus démunis ? Le grand déballage voulu par François Hollande ne fait qu'exacerber un sentiment d'injustice ; comment souffrir la révélation de fortunes et de revenus proprement inconcevables – même légitimement acquis – dans un pays miné par le chômage et menacé par la pauvreté ?

Il y a chez tout citoyen, de la part des élus, une exigence d'exemplarité qu'il est dangereux de trahir : la démocratie paie le prix d'une telle trahison. Tous les Français indignés ne désavoueraient pas pour autant l'actuel gouvernement ; ils ne succomberont pas à la confusion que les partis d'opposition cherchent à installer et à entretenir. Mais les exactions de Cahuzac constituent d'abord un crime de responsabilité politique ; elles risquent en effet d'aggraver considérablement le déficit civique et d'accroître l'absentéisme parmi des électeurs désenchantés.

C'est la République qui est en réalité menacée. Marine Le Pen, qui affiche une pondération triomphante et se tient prudemment à l'écart des agitations, récolte les fruits de la déception et voit, en sa faveur, s'accroître des intentions de vote dans d'alarmantes proportions.

**Alain Bandiéra**

## Biographie

# “Louis Aragon” par Pierre Juquin

**Répondant à une commande qui marquera le 30<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Louis Aragon – le 24 décembre 1982 – Pierre Juquin, intellectuel et homme politique français, communiste réformateur, consacre une brillante et abondante biographie à Louis Aragon, “une reconnaissance de dette”, dit-il, à un ami et confident.**

**P**ierre Juquin a été reçu par le cercle Pierre-Mendès-France de Clermont-Ferrand le 23 avril dernier. Avec un talent de conteur et une verve pleine d'enthousiasme et d'humour, il fait vivre à son auditoire et à ses lecteurs ses rencontres avec Aragon : rencontre marquante avec sa poésie novatrice au cours de ses études au lycée Blaise-Pascal, puis rencontre avec l'homme en 1959, d'où naît une amitié profonde.

Il évoque la naissance de leur réflexion politique commune et traite toutes les facettes de cet intellectuel hors du commun qu'il qualifie de Victor Hugo du XX<sup>e</sup> siècle : Aragon, de son vrai nom Louis Andrieux, a été poète, romancier, journaliste, critique d'art, directeur de presse, historien et homme politique engagé.

### Sa vie est un roman

C'est d'abord l'histoire de sa naissance qu'Aragon traduit par... “*un malheur... moi*” : enfant caché, non reconnu, pas d'acte de naissance mais un acte de baptême, il ne connaîtra ses origines qu'à l'âge de vingt ans, au moment de son départ pour la guerre.

Il est éduqué par un “parrain-père”, un personnage de roman, homme politique de la III<sup>e</sup> République – Président de l'assemblée nationale – brillant, doté d'une culture de haute bourgeoisie, vivant à Neuilly, et qui lui donne dès l'enfance accès à la culture classique et contemporaine. On reconnaît à Aragon une parfaite maîtrise de la langue française. “*Il est né avec la langue française dans le cerveau*” dit Pierre Juquin. Le mensonge qui entoure l'enfant lui inspirera une réflexion sur les rapports entre les hommes et un jugement sévère sur la bourgeoisie.

Mais aux difficultés qu'il rencontre et qui auraient pu faire de lui un homme perdu, il riposte par la création. Son rêve, c'est celui d'Icare : tout peut être changé pour atteindre le but recherché. Ce roman, c'est aussi l'histoire :

- d'une époque qui connaît des évolutions dans les domaines de l'art : surréalisme, dadaïsme dont il fut l'un des animateurs avec André Breton et Paul Éluard... “*L'art protège le rêve humain qui un jour se révélera*”, dans les domaines de la science et de la réflexion politique : le communisme, “*un rêve humain que rien ne pourra détruire*”...
- d'une époque qui subit le fléau de deux guerres. Sur le front, il a “*une expérience des chairs blessées, de la guerre, d'une horreur dont on ne revient jamais tout à fait*” mais qui est récurrente dans son œuvre “*Est-ce ainsi que les hommes vivent...*”



**Pierre Juquin : “Je dédie ce récit à tous ceux et celles, de tous les pays et de tous les milieux, à qui la vie n'aura permis de rencontrer le grand écrivain que dans ses œuvres”.**

Révolté par la première guerre mondiale, Aragon se métamorphose en anarchiste avant d'adhérer au marxisme et de militer pour l'émancipation des opprimés.

### Le poète...

Le plus grand poète français dira Jean d'Ormesson. Avec une poésie nouvelle, savante, vertueuse, porteuse de l'idée “faire face, se tenir debout”, il fédère les intellectuels autour du parti communiste. Il réclame “*dans ce monde la place de la poésie*”.

Mais on ne peut parler d'Aragon poète sans évoquer “le fou d'Elsa”. Une poésie largement inspirée par l'amour qu'il voue à sa compagne Elsa Triolet, intellectuelle juive et russe, belle-sœur de Vladimir Maïakovski qui deviendra sa muse pour la vie : “*Il tire la substance de ce qu'il écrit dans ce qu'il vit*”.

Elsa Triolet – “*une épée aux yeux bleus*” dira d'elle Pablo Néruda – l'aide à trouver une esthétique et un engagement pour le communisme, la décolonisation, le féminisme et la littérature. Ils vivront une année en Russie. Ses poèmes d'amour chantés par Léo Ferré et Jean Ferrat sont dans toutes les mémoires : “*Que ce soit dimanche ou lundi. C'était hier que je t'ai dit... Nous dormirons ensemble*” Après la mort d'Elsa, il affiche ses tendances homosexuelles.

### L'homme politique, le journaliste...

Parmi ses activités militantes, le journalisme et la direction d'éditions placent Aragon dans le réel de son siècle. Il travaille à *L'Humanité* en 1933 et la même année il dirige la revue *Commune* éditée par l'association des artistes révolutionnaires contre le fascisme et le nazisme avec André Gide, Romain Rolland... Une revue qui a un rôle majeur dans la mobilisation des intellectuels pour la défense de la République espagnole.

Il dirige la revue *Ce soir*, puis les *Lettres françaises* issue de la Résistance et devenue la propriété du Parti communiste. Cette revue fait aussi connaître des écrivains étrangers tels que Alexandre Soljenitsyne ou Milan Kundera.

Pierre Juquin évoque ensuite ses rencontres avec Aragon et leur parcours politique :

- son adhésion au Parti communiste en 1927 et auquel il reste fidèle jusqu'à sa mort, ce qui lui vaudra d'être décrié, insulté.

- son adhésion au régime soviétique et sa rupture avec André Breton, favorable à la défense des intellectuels emprisonnés en URSS.

À partir de 1942, réfugié en zone libre, il va participer à la Résistance, en tant qu'écrivain et organisateur clandestin.

Il crée le Comité national des médecins. En 1950, à la demande de Thorez, il est élu au comité central du Parti communiste et prend part aux divers débats idéologiques qui secouent son parti après la mort de Staline. Sa position éminente ne le met pas à l'abri des attaques mais il préfère se taire plutôt que porter tort à son “camp”. “*Ce parti, dit-il, a tous les défauts qu'on lui connaît et qu'on ne lui connaît pas, mais c'est le seul qui peut changer la vie*”.

Il se tait encore sur les événements de Pologne en 1956 “*comme un poignard sur mes paupières*”. Mais avec la révélation des crimes, il arrive à une très vive condamnation du régime, ouvre son journal aux dissidents et réprovoque les procès contre les intellectuels. Après l'intervention des troupes soviétiques qui mettent fin au printemps de Prague, il exprime sa désillusion politique : “*Et voilà qu'une fin de nuit, au transistor, nous avons entendu la condamnation de nos illusions perpétuelles...*”

Pierre Juquin termine sur une question... : “*Parler d'Aragon aujourd'hui, une erreur?*” “*Parler d'Aragon répond à un besoin profond de la jeunesse d'aujourd'hui*” répond-il...

Parce qu'Aragon “*réclame de ce monde la place de la poésie*”, la place de ce qui est gratuit et nous dit qu'un autre monde est possible... “*Un jour viendra...*” chanté par Jean Ferrat. Il nous dit qu'il convient de faire confiance à l'homme, “*Ce que l'homme a rêvé un jour se réalisera... tout peut être changé... il ne faut pas perdre de vue l'avenir*”...

Pierre Juquin Aragon, un destin français.  
Édition La Martinière.

## RENDEZ-VOUS

### MANIFESTATIONS

#### Culture Éducation Jeunesse (CEJ)

● 14 mai : "Danse à l'école", salle de l'Espace, à Thiers

#### Culture Éducation Jeunesse (CEJ) et UFOLEP

● 17 et 18 mai : événement danse amateur "De fil en chemin", Maison de la Culture, à Clermont-Ferrand

#### Programmations Trouvailles

● 21 mai : représentations RAM du spectacle "Pouss'caillou", de la compagnie "A Tous Vents", à 10 h 15 et 15 h, salle Carrefour Europe, à Chamalières

● 24 mai : représentations scolaires du spectacle "La Mouette et le Chat", compagnie Chamboule Touchéâtre, à 10 h et 14 h 30, salle des Fêtes, à Perpezat

● 4 juin : spectacle "Dopo la Battaglia" Pippo Delbono, dans le cadre du partenariat avec la Comédie de Clermont à 20 h 30, Maison de la Culture, à Clermont-Ferrand

#### UFOLEP

● 18-19 mai : national tir à l'arc + 300 archers, à Riom

● 31 mai : journée multisport, à Aigueperse

● 29 septembre : randonnée AOC, à Boudes

● 12 octobre : fou de raid, au lac Chambon

#### USEP

● 14 mai : journée départementale tennis de table, à l'Artenium de Ceyrat

● 22 et 23 mai : journées départementales rugby, stade G.-Fustier, à Gerzat

● 3 juin : journée départementale basket-ball, complexe sportif La Gauthière, à Clermont-Ferrand

● 4 juin : journée départementale golf, Golf des volcans, à Orcines

● 6 juin : journée départementale cirque/acrosport, gymnase F.-Lavergne, à Cournon-d'Auvergne

● 7 juin : épreuve départementale badminton, gymnase Aimé-Césaire, à Riom

● 10 et 11 juin : journée départementale pétanque, place des Bughes, à Clermont-Fd

● 18 juin : journée départementale jeux traditionnels, à Pont-du-Château

### FORMATIONS

#### UFOLEP

#### Culture Éducation Jeunesse (CEJ)

● 18 et 19 mai : stage "Transmettre le théâtre à des adolescents" organisé par le Théâtre du Pélican et encadré par Jean-Claude Gal, Cour des 3 Coquins, à Clermont-Ferrand

## Juniors Associations

# Les jeunes s'associent aussi



Le dispositif "Juniors Associations" naît en 1998 d'une idée simple : permettre aux jeunes mineurs de s'associer pour réaliser leurs projets de manière autonome, en bénéficiant de services et d'un accompagnement adapté. Parce qu'il n'est jamais trop tôt pour agir.

Il permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement méthodologique, d'accroître leur crédibilité auprès de partenaires potentiels, d'ouvrir un compte bancaire et d'être assurés dans leurs activités. Les adolescents ont ainsi toutes les cartes en main pour mener à bien et de manière autonome leur projet.

**Un accompagnement local.** Le réseau est relayé sur le territoire par 140 relais départementaux, proches des Juniors Associations de leur région. Dans le Puy-de-Dôme, la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement assure l'animation et la coordination locale du réseau. Ainsi, près de 40 juniors associations et plus de 300 jeunes puydinois ont pu créer leur association et réaliser leurs projets.

**Pour plus de renseignements, contacter le relais départemental :**

**Amandine TIXIER CROS au service CEJ, juniors@fal63.org ou 04 73 14 79 08**

### Les juniors associations du Puy-de-Dôme :

Flash Team Junior à Courpière (caisses à savon) • Parkour city life à Issoire (parkour) • Mystiks à Égliseneuve-près-Billom (musique) • St-Jean d'Ailleurs à St-Jean des Ollières (animation) • MASA à Clermont-Ferrand (animation) • Clermont & Vous ! à Durtol (animation) • L'Auvergne en scène à Veyre-Monton (théâtre) • Konfi'Danse à Issoire (danse) • Europass à Clermont-Ferrand (voyage) • Gringos Assoc' à Clermont-Ferrand (animation).

## Nouvelles associations affiliées

- Aigueperse Basket club
- Association sportive des écoles publiques d'Ambert USEP
- Association sportive USEP Beaumont Masage/J. Zay
- Comité des fêtes de Bromont-Lamothe
- Collectif flower coast de Riom : musique
- Art Culture et patrimoine de Courpière : théâtre, musique
- Union sportive Dore-l'Église : foot
- Association sportive Effiattoise : foot
- Foyer des jeunes et de la culture Entraigues : théâtre, arts plastiques, foot
- Danse twirl Gerzat : majorettes
- Association USEP de l'école de Moissat
- Association sportive USEP de l'école de Montmorin
- Palladuc pétanque
- Gibal'danse Pontgibaud
- Théâtre du 22 Riom
- Los Archers Dau Bayle : tir à l'arc
- Gym'Sauviatoise
- Sauxillanges tennis de table
- USEP Parentignat
- Arverne Art martial Club Le Vernet-Sainte-Marguerite
- Club sportif Pont-de-Dore
- Club sportif de Pont-de-Dore Volley-ball

## DÉCÈS



### Jean-Claude Espagnac, un ami nous a quittés

Militant laïque convaincu, Jean-Claude Espagnac, s'est éteint le mois dernier dans sa 75<sup>e</sup> année, victime d'une maladie implacable. Son courage et sa farouche volonté lui avaient cependant permis de surmonter les effets d'une délicate intervention chirurgicale subie en 2009, mais le mal a été le plus fort. Avec sa disparition, le football régional et départemental perd un immense serviteur qui faisait référence sur les sujets administratifs et réglementaires de cette discipline.

Né à Alger le 17 décembre 1937, il pratiqua le football à El Biar, club de la banlieue algéroise avant de devenir très vite un dirigeant actif. En 1962, année de l'indépendance de l'Algérie, il accompagna ses parents pour s'installer en Auvergne et plus précisément à Cournon. Il embrassa alors une carrière dans l'Éducation Nationale en devenant surveillant à l'école des Gravouses, puis surveillant général au Collège de Trémonteix

Parallèlement, il devint un infatigable animateur du club de foot de Cournon où jusqu'au bout il fut le secrétaire général. Il intégra la Ligue d'Auvergne de Football en 1967 pour en devenir secrétaire général de 1988 à 2012 et siégea pendant près de huit ans à la Commission centrale des litiges et contentieux de la FFF.

Élu au Comité directeur départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme depuis 1979, il décida en 2004 de ne pas solliciter un nouveau mandat. Il conservera toutefois son attachement à la Commission Football où, succédant à Gabriel Barissat, il occupera, tant que ses forces le lui permettront, la fonction de Président. Par ailleurs, il a mis ses compétences au service de la Commission Nationale UFOLEP de Discipline durant deux mandats.

Tout au long de sa vie, Jean-Claude a su faire partager son enthousiasme et sa passion. Pour ses proches, le foot a été "sa deuxième famille". Il restera pour les siens et pour tous ceux qui l'ont connu un exemple d'idéal et de dignité.

## Assemblée générale de la FAL à Saint-Eloy-les-Mines - Vendredi 24 mai

Les représentants des associations affiliées à la Fédération sont invités à être présents lors de l'AG de la FAL qui se déroulera le **vendredi 24 mai à 19 heures** (accueil à partir de 18 heures) dans les locaux de la **médiathèque de Saint-Eloy-les-Mines**.

Les documents relatifs à l'AG (rapport d'activité, documents financiers, liste des candidats au C.A. ont été adressés depuis le 26 avril aux associations. Comme à l'accoutumée, un repas sur place suivra l'AG et permettra à chacun de prolonger de façon conviviale ce temps statutaire important.

L'AG se déroulant cette année dans le nord du département, nous coordonnerons pour ceux qui le souhaitent une **possibilité de covoiturage au départ de Clermont-Ferrand et de Riom**. Si vous êtes intéressés, contactez Séverine à la Fédération (04 73 14 79 03). Nous vous attendons nombreux !

## Festival de Lempdes

# Des représentations de qualité



**La cuvée 2013 du festival de Lempdes a été plutôt bonne, signe que le groupement de théâtre amateur "théâtre actif" dispose de réserves importantes ! Toujours accueilli par l'indéfectible 2Deuche, soutenu par la Mairie de Lempdes ainsi que par le Conseil Général, le festival soufflait cette année sa 23<sup>e</sup> bougie.**

**D**ès l'inauguration, le public a pu profiter de ce week-end de théâtre grâce aux plus jeunes élèves de l'atelier théâtre de Lempdes venus pimenter l'inauguration avec de petites scénettes bien choisies, les adolescents du même atelier ayant pour leur part ouvert la journée du samedi. Dans les deux cas, pari réussi pour Blandine Gauthier qui anime ces deux sections : le choix des textes - espègles et humoristiques - ainsi que la performance des jeunes acteurs - dont certains faisaient leurs premiers pas sur les planches - ont fait fonctionner les zygomatics du public à plein régime.

S'en sont suivies neuf représentations sur deux jours et demi. On soulignera notamment la participation de la troupe des adultes de Lempdes, Athala, qui présentait sa pièce pour la première fois depuis sa constitution : cette troupe nous a offert un spectacle généreux et distrayant, elle est sur la bonne voie ! Par ailleurs, les spectateurs n'ont pas été en reste grâce à une programmation variée, des spectacles

de choix - de Feydeau à Tchekhov en passant par Tennessee Williams - et toujours des comédiens investis et prompts à faire partager leur passion.

En termes de fréquentation, ce ne sont pas moins de 650 spectateurs qui sont venus profiter de ces séances, soit une fréquentation stable par rapport à l'édition 2012. D'autres chiffres permettent de mesurer l'investissement nécessaire à la bonne tenue de ce festival : ces dix représentations auront nécessité la participation de quelque 120 personnes, sur scène ou en régie, sans compter le service Culture Éducation Jeunesse et les 15 bénévoles présents à différents moments sur toute la durée du festival, à la caisse, à la buvette ou aux fourneaux ! On n'oubliera pas le rôle très important du régisseur général, tout comme on remerciera l'équipe de bénévoles ainsi que tous les partenaires qui permettent à ce festival de se dérouler dans de bonnes conditions.

À l'année prochaine !

Amicale laïque de Cunlhat

# Toute une histoire...

Pour bien comprendre les actuels engagements de l'Amicale laïque de Cunlhat, il nous faut remonter dans le temps...



**1881-1896** : Jean-François-Edmond Guyot-Deseigne, le nouveau maire de la commune, et son conseil municipal créent les premières écoles communales laïques (y compris une école maternelle et un cours supérieur) sur un territoire jusque-là occupé par les seules écoles confessionnelles ; l'école congréganiste s'engage alors dans la lutte pour sauvegarder son monopole.

**1949** : A la création de l'amicale laïque, les fondateurs invitent "tous les fervents républicains, tous les laïques sincères à venir grossir les rangs de l'amicale" pour "intensifier le rayonnement de l'école républicaine".

**1983** : L'amicale laïque est aux premières loges pour mener les combats laïques contre les lois favorisant l'école privée et organise une représentation massive à la grande manifestation d'Yssingeaux.

**2006** : Des militants de l'association (dont Ludovic Lucot prématurément disparu) rédigent une "Histoire locale d'une idée : la laïcité", distribuent cette publication dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et organisent, à la salle des fêtes de Cunlhat, une soirée-débat sur ce thème.

**2009** : Frédéric Fargette, le président, déclare à *Auvergne laïque* : "au conseil d'administration nous nous posons beaucoup de questions, notamment sur la façon d'organiser le développement de notre association et de l'ouvrir plus largement tout en conservant l'esprit et les valeurs affichés par les fondateurs".

**2013** : Toujours au service de l'école publique et en relation étroite avec elle et avec la municipalité, l'amicale laïque ne se contente pas d'animer de nombreuses activités à travers ses sept ou huit sections, elle a aussi engagé une réflexion sur son rôle d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires avec le souci de servir au mieux les élèves du secteur. La commune et la communauté de communes "Pays de Cunlhat" ont en effet fait le choix d'entrer dès cette année dans le nouveau dispositif. S'il est fait appel à elle, l'amicale laïque est prête à s'investir et à apporter sa contribution à la construction cohérente d'un éventail d'activités périscolaires sur ce territoire du Livradois en jouant notamment "le rôle de facilitateur".

"Rester optimiste et positif, croire en l'école publique et en nos valeurs, ne pas hésiter à les affirmer malgré les difficultés liées à la crise du bénévolat, à la tentation du repli sur soi et à l'éloignement des grands centres urbains", voilà le message que Frédéric Fargette entend délivrer aux adhérents de son association et à tous les lecteurs de notre journal.

**Activités** : Hand-ball - Judo - BMX - Poterie - Théâtre - Section jeunes - Atelier bois

## Le bureau

**Président** : Frédéric Fargette  
**Vice-président** : Bruno Follanfand  
**Secrétaire** : Marie-Noëlle Bourgne  
**Secrétaire adjoint** : Florence Gidon  
**Trésorier** : David Tournebize  
**Trésorier adjoint** : Martine Fayolle

## FJEP de Lempdes

# Une forte implication dans la vie locale

L'assemblée générale du FJEP s'est tenue le 5 avril dernier, salle Vouûtée, en présence de Gérard Betenfeld, maire de Lempdes, et avec une participation record des responsables de sections.

Il faut rappeler que l'amicale laïque FJEP propose 27 activités sportives, culturelles et humanistes, regroupe près de 1 400 adhérents et emploie 17 salariés à temps partiel.

Maria Rosas, présidente de l'association, présente le rapport d'activité faisant ressortir une importante implication du FJEP dans l'animation locale de la commune de Lempdes. Par ailleurs, elle souligne que les valeurs défendues par l'association telles que laïcité, éducation populaire, solidarité et entraide, ont aujourd'hui pleinement leur place dans une société de consommation en pleine crise économique et sociale.

Les 27 responsables de section se sont ensuite exprimés pour informer l'assemblée du fonctionnement de leur activité. Globalement, aucun n'a fait état de dysfonctionnement important et tous ont tenu à remercier la commune de Lempdes pour la mise à disposition d'infrastructures importantes et indispensables au bon fonctionnement de l'association. Les craintes ressenties du fait de la démolition de la maison des jeunes pour la construction d'un EHPAD se sont presque totalement estompées du fait du relogement par la commune des 7 activités concernées. Maria Rosas souligne l'excellent travail



collaboratif dans ce dossier entre les responsables d'activité, le bureau du FJEP et la commune.

Les comptes annuels de l'association, présentés par l'expert-comptable, Laurent Combettes, font ressortir une gestion saine : un total de bilan de 140 000 euros dont 114 000 euros de liquidité et un résultat de l'exercice excédentaire d'environ 2 200 euros. La principale source de revenus de l'association est représentée par les cotisations des adhérents, alors que la principale dépense est la masse salariale qui pèse sur le budget pour plus de 50 %. Il faut signaler que ce patrimoine représente les efforts de gestion réalisés par les dirigeants successifs et ce depuis 44 ans puisque le FJEP de Lempdes existe depuis avril 1969.

Gérard Betenfeld, maire de Lempdes et conseiller général, informe l'assemblée de tout l'intérêt que la commune porte aux associations. De gros efforts sont

réalisés par la ville pour leur venir en aide que ce soit par le maintien du montant des subventions accordées ou par la mise à disposition d'infrastructures importantes. Un projet de "ticket jeunes" devrait se concrétiser dans les mois prochains. Il consiste en une aide financière accordée par la commune aux familles pour la pratique d'une activité dans le secteur associatif. Par ailleurs, Gérard Betenfeld poursuit son discours en indiquant que la commune de Lempdes appliquera les nouveaux rythmes scolaires et ce, dès la rentrée 2013. Pour ce faire, les associations de Lempdes, dont le FJEP, seront grandement sollicitées afin d'établir des partenariats et réussir ce challenge.

Maria Rosas conclut la soirée en remerciant l'ensemble des participants ainsi que les principaux partenaires du FJEP dont la commune de Lempdes, le Conseil Général et la Fédération des Associations Laïques du Puy-de-Dôme.

## ÉCHOS

### Journée multi-activités UFOLEP + 55 ans le vendredi 31 mai à Aigueperse

Comme chaque année, le Comité départemental UFOLEP propose une journée multi-activités pour les personnes de plus de 55 ans. Celle-ci est programmée le vendredi 31 mai à Aigueperse, avec un accueil à 9 h 30 sous la halle en centre-ville. Les activités proposées seront nombreuses : randonnée pédestre - tir à l'arc - danse country - sarbacane - marche nordique - stretching - pétanque - parcours santé. Chaque participant aura la possibilité de pratiquer trois ou quatre activités durant la journée de 10 h à 17 h.

L'animation, assurée par les animateurs bénévoles de l'UFOLEP, est gratuite. Un repas sera proposé à midi sous la halle au prix de 11 € pour les personnes qui auront réservé au préalable. Cette journée est ouverte à tous.

**Renseignements et réservation** : UFOLEP, 04 73 14 79 12  
 ufolep63@fal63.org

### FJEP amicale laïque Chanteranne 30 ans déjà... avec des surprises !



L'association a été déclarée en Préfecture du Puy-de-Dôme le 3 avril 1983, il y a tout juste trois décennies. À l'époque Michèle Reversac aide le futur président René Legros car il n'est pas forcément facile de créer et graviter "dans et autour" d'une ancienne école Michelin ; en plus il n'y a pas de fond de caisse pour démarrer et il faut mettre la main à la poche ! Aujourd'hui, il est plus que nécessaire d'encourager les hommes et les femmes qui s'engagent de façon bénévole aux côtés de la Ligue de l'Enseignement, mais il faut s'adapter pour faire vivre la laïcité républicaine, qui va perdre si nous n'y prenons pas garde.

Son but :

- mettre à la disposition de tous, autour de l'école de la République "publique et laïque" du quartier de Chanteranne à Clermont-Fd, les moyens de développer des activités éducatives, de découvertes sociales, récréatives et sportives.

- permettre de participer sans discriminations financières ou autres et avoir le choix entre : couture, peinture sur soie, activité musicale, qualité de la vie, voyage, aquagym, gym d'entretien et tonique, randonnée pédestre et VTT, karaté, tennis de table, badminton. Bien sûr en trente ans, il y a eu des disparitions, mais cette liste est d'actualité.

Le 6 avril 2013, grâce au dévouement des membres de l'association, ce fut facile de faire la fête sous l'égide de la grenouille "chante-ranne 30 ans déjà", en présence de Mme Jacqueline Chapon, adjointe au maire chargée des écoles, des instances dirigeantes de la Ligue de l'Enseignement et de l'UFOLEP et la présence d'enseignant(e)s de l'école.

"Pour que vive l'éducation populaire il y a des reconnaissances surprises... qui font plaisir et réconfortent le bénévolat !", a conclu René Legros.

- M. Christian Gros a reçu la médaille de bronze de l'UFOLEP, reconnaissance au titre sportif de la Ligue de l'Enseignement remise par le secrétaire général Jean-Claude Dauphant.

- Mme Françoise Gros a reçu la médaille de bronze de la Ligue de l'Enseignement, reconnaissance au titre de la gestion associative remise par M. le vice-président Bernard Guillot.

- M. René Legros, qui adhère au mouvement depuis plus d'un demi-siècle, a reçu la médaille d'or de la Ligue de l'Enseignement, reconnaissance au titre de trente années de responsabilités associatives remise par M. le président Gérard Chanel.

INFO SITE - PROGRAMME - RESERVATION  
[www.alchamalières.jimdo.com](http://www.alchamalières.jimdo.com)

## FESTIVAL DE THÉÂTRE «CHAM'BALA»

24 / 26 MAI 2013

**VENDREDI 24 MAI**  
 19h : Spectacles des enfants des ateliers théâtre de l'ALC (gratuit)

**SAMEDI 25 MAI**  
 14h30 : Ouverture du festival / Lectures textes et poèmes / Cocktail  
 Espace convivial / Jeux / buvette à Cocktail  
 20h30 : Spectacle Cie ARTSCÉNIQUE THEATRE  
 « deux petites dames vers le Nord »

**DIMANCHE 26 MAI**  
 14h30 : Spectacle Cie 280 SE  
 « les règles du savoir vivre dans la société moderne »  
 16h : Animation contée par l'association « Conte-ci, Conte-ça »  
 Espace convivial / Jeux / buvette à Cocktail  
 18h : Spectacle Cie LES CHÉRUBINS - « Le Soldat Fanfaron »

**Salle du Coin du Curiste**  
 sous le Casino de Royat/Chamalières

**N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS**  
 (15 lignes maximum) avant le 7 juin 2013

# Le Concordat et le statut

**L'actualité récente justifierait la remise en cause de ce statut particulier et que soit mis en débat le sujet de la laïcité en Alsace et en Moselle ! Il faut dire que le régime d'Alsace et de Moselle n'est plus en adéquation avec les constats qui indiquent des changements profonds dans les dix dernières années en matière de croyance. Ces bouleversements ne concerneraient-ils pas ces départements ? Notons encore que ce régime est discriminatoire, dans la mesure où il ne profite qu'à quatre religions dites "reconnues" : le catholicisme, les cultes luthériens et réformés et le judaïsme. Enfin, ce que l'on appelle Droit local d'Alsace-Moselle est constitué d'un ensemble très vaste et hétéroclite de textes.**



*L'Auvergne a une reconnaissance particulière pour l'université de Strasbourg, repliée à Clermont durant la dernière guerre.*

**L**ors de la dernière campagne électorale pour les présidentielles, François Hollande a annoncé vouloir inscrire les principes de la loi de 1905 sur la laïcité dans la constitution. Il s'agissait d'un signe fort montrant qu'on ne doit pas transiger avec les valeurs de la République. Néanmoins, sous la pression d'élus alsaciens, il a finalement été précisé qu'on inscrirait aussi l'exception alsacienne-mosellane (celle-ci n'est d'ailleurs pas la seule puisque des transgressions existent également dans certains territoires d'outre-mer comme la Guyane, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon).

L'Auvergne a beaucoup de considération pour l'Alsace-Moselle et une reconnaissance particulière pour l'université de Strasbourg qui, repliée à Clermont durant la dernière guerre, a donné un élan considérable à de nombreuses disciplines.

Certes, il convient de faire le tri dans l'ensemble vaste et hétéroclite de textes juridiques qui constituent le droit local en Alsace-Moselle. Il convient de distinguer certains particularismes ne mettant pas en cause nos valeurs fondamentales d'un régime dérogatoire du droit commun qui nie la laïcité et l'égalité.

C'est la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924 "mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle" qui décline les exceptions locales concernant aussi bien la chasse et la pêche, la protection sociale (équilibrée par des cotisations salariales plus élevées), les sociétés de coopération... que la place exorbitante donnée à quatre religions qui bénéficient de financements publics.

Quelle est l'origine de ce statut dérogatoire ?

Ce régime est issu du Concordat signé en 1801 avec l'Église catholique mais également de textes réglementaires postérieurs. L'histoire tourmentée de l'Alsace-Moselle a fait que ni l'empire allemand (traité de Francfort en 1871) ni le retour dans la République française en 1919 n'ont prévu une abrogation de ce régime et, en 1925, le Conseil d'État déclarait que la loi du 18 germinal an X restait en vigueur.

C'est ainsi que la rémunération des ministres du culte "reconnus" - prêtres catholiques, pasteurs luthériens et calvinistes et rabbins - est prise en charge par l'État et que la nomination de l'archevêque de Strasbourg et de l'évêque de Metz reste de la compétence du président de la République. C'est ainsi également que les universités publiques dispensent des cours de théologie et que les cours de religion sont obligatoires à l'école primaire, comme au collège (des dérogations sont toutefois possibles).

Cette situation, dont le coût repose sur l'ensemble des contribuables, est en outre discriminatoire dans un pays dont la société a évolué : montée de l'athéisme (toutes les études constatent qu'"il y a en France deux fois plus d'athées qu'il y a dix ans et que la majorité des Français se disent aujourd'hui soit athées, soit agnostiques") et présence importante de musulmans, voire de mouvements religieux atypiques.

Pérenniser certains aspects positifs du droit local en Alsace-Moselle ne semble pas poser de problèmes fondamentaux et on notera que la loi de 1924 a déjà été adaptée à plusieurs reprises (notamment en décembre 1985). Mais, progressivement, en travaillant en concertation avec les partenaires locaux, dont beaucoup savent faire preuve d'une objective lucidité, le législateur doit s'attaquer aujourd'hui à une

# local Alsace-Moselle



## Et l'outre-mer ?

Il semblerait que l'on puisse constater des évolutions significatives outre-mer... En effet, à Mayotte ainsi qu'en Guyane, départements qui ne disposent d'aucun texte d'application de la loi de 1905 et où la réglementation des cultes s'appuie sur les décrets Mandel de 1939, des mesures concrètes et récentes vont dans le sens d'une meilleure prise en compte du principe constitutionnel de laïcité.

Il faut tout de même rappeler que celui-ci n'interdit pas aux collectivités publiques de subventionner les cultes. C'est la loi de 1905, là où elle s'applique, qui pose le principe d'une telle interdiction.

Et Mayotte ? ... Devenu département d'outre-mer le 31 mars 2011, le passage à un nouveau régime n'a pas emporté par lui-même une extension de la loi de 1905 ! Une particularité mérite mention, liée au fait que la quasi-totalité de la population est de confession musulmane : aucun texte précis n'organise ce culte régi pour l'essentiel par la coutume. Néanmoins, il a été mis fin à l'application du droit musulman et à la justice cadiale (17 cadis placés sous l'autorité d'un grand cadi). L'ordonnance du 3 juin 2010 portant dispositions relatives au statut civil de droit local applicable à Mayotte et aux juridictions compétentes a abrogé les dispositions relatives à l'activité juridictionnelle des cadis. Il a donc été mis fin au recrutement par concours des cadis ainsi qu'à leurs fonctions en matière juridictionnelle et d'état civil. Ils continuent toutefois d'assurer "leurs missions de médiation et de conciliation auprès de la population et, à ce titre, ils peuvent être consultés par les fidèles". Ils restent ministres du culte musulman.

Et la Guyane ?... En novembre 2011, constatant la réduction des dotations de l'État qui déjà ne compensaient pas la charge des rémunérations du clergé catholique, le conseil général a décidé de limiter définitivement le nombre des prêtres à 32, les nouvelles recrues n'étant plus prises en compte. L'évêque a alors décidé que le salaire des prêtres supplémentaires serait financé par une mutualisation et a annoncé - ce qu'avait déjà fait son prédécesseur -, qu'il convenait désormais que les fidèles se préparent à supporter directement et progressivement la rémunération de leur clergé. Une évolution intéressante par rapport à une situation qui repose toujours sur une ordonnance de Charles X !

réforme essentielle pour préserver l'unité républicaine et défendre dans l'apaisement une valeur essentielle.

Dans un récent ouvrage (1), le président de la Ligue de l'enseignement Jean-Marie Ducomte rapporte que : "Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité relative à la conformité des lois et libertés que garantit la constitution d'un article du code du travail applicable dans ces seuls départements, Le Conseil Constitutionnel a eu l'occasion en 2011, de statuer sur la question plus générale de la conformité du statut local à la constitution". Dans un considérant de principe, il souligne "qu'à défaut de leur abrogation ou de leur harmonisation avec le droit commun, ces dispositions particulières ne peuvent être aménagées que dans la mesure où les différences de traitement qui en résultent ne sont pas accrues et que leur champ d'application n'est pas élargi...". On peut penser dès lors que la généralité de la formule utilisée par le conseil constitutionnel incline à considérer que, pour lui, la singularité du statut local, dont le régime des cultes, dispose d'une valeur constitutionnelle. Une telle affirmation conduit à considérer que seule une modification de la Constitution "pourrait être de nature à permettre une évolution du régime actuel vers une solution plus conforme au droit commun résultant de la loi du 9 décembre 1905". Au cours du précédent mandat présidentiel, des organisations laïques comme la Ligue de l'enseignement et la LICRA ont proposé de rendre constitutionnel le principe de séparation des églises et de l'État : "la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et respecte la séparation des églises et de l'état, conformément au titre 1<sup>er</sup> de la loi de 1905". Une telle rédaction ne

*Le législateur  
doit s'attaquer  
aujourd'hui  
à une réforme  
essentielle  
pour préserver  
l'unité républicaine  
et défendre dans  
l'apaisement  
une valeur  
essentielle.*

peut souffrir la moindre exception dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens, pour garantir le respect de chacun à travers une démarche supérieure et universelle.

Restons persuadés que la majeure partie de nos compatriotes d'Alsace-Moselle et de certains territoires d'outre-mer sont prêts aujourd'hui, sans renier leur histoire, à rentrer avec l'ensemble des citoyens de France dans un cadre social plus libre et plus serein !

Remarquons cependant qu'en mars dernier, le Conseil Constitutionnel s'est prononcé défavorablement sur une question prioritaire de constitutionnalité posée par l'association pour la promotion et l'expansion de la laïcité en France concernant la rémunération par l'état des pasteurs en Alsace-Moselle... Il a tranché : l'État peut, malgré son statut laïc défini dans la constitution, continuer à rémunérer prêtres, pasteurs et rabbins en Alsace-Moselle, statut spécifique de ces départements. Selon le Conseil Constitutionnel, si le principe de laïcité inscrit dans la constitution est "conforme à la conception française de la neutralité de l'état en matière religieuse, il n'a pas pour but de remettre en cause des régimes particuliers qui demeureront applicables sur certaines parties du territoire de la République"... Tandis qu'en janvier, la ville de Strasbourg dont la maire est un élu appartenant au PS a décidé d'éditer un "Calendrier des religions" indiquant les principales fêtes bouddhistes, catholiques, orthodoxes, protestantes, juives et islamiques... et très curieusement, la date du 14 juillet a été ajoutée à ce document !

1. Jean-Michel Ducomte *Laïcité, laïcités ? Le comptoir des idées* Editions Privat - page 295.

ICI & LÀ

● Mille et une feuilles

Sans compter les cantons et les arrondissements, circonscriptions moribondes, on a les communes, les communautés, les départements, les régions... on aura les métropoles. Combien d'indemnités pour ceux qui les gèrent ? combien de nouveaux "services compétents" ? Combien de mois perdus à attendre l'avis d'un organisme de plus pour réaliser un projet ?

● Le meilleur des mondes

Il est normal que la communauté de vie soit assortie d'une communauté de biens ; qu'un couple homosexuel puisse adopter un enfant qui n'a plus ou pas de parents, soit ! Toutefois, nous devons considérer lucidement les conséquences d'une "gestation pour autrui" et les dérives morales (et économiques !) contre lesquelles Huxley dans "Le meilleur des mondes" nous mettait encore en garde.

● Fiscalité : enfer ou paradis ?

Les idéologues de l'ultra libéralisme osent le slogan : "S'il existe des paradis fiscaux, c'est parce qu'il existe des enfers fiscaux et la France en est un !" L'existence des paradis fiscaux n'est pas directement liée au niveau des prélèvements du pays mais elle est essentiellement voulue pour satisfaire l'intérêt cupide de quelques-uns qui veulent accumuler le plus de richesses possible au détriment de tous les autres membres de la société. La fiscalité est un outil de redistribution des richesses qui se traduit par des contreparties essentielles qui sont des biens et des services communs : éducation nationale, sécurité publique, services de santé, paiement des pensions... Ces services publics bénéficient à l'ensemble des citoyens et en particulier aux plus démunis. Frauder l'impôt, c'est voler les pauvres.

Avec les DDEN

Pensons l'éducation avec quelques grands textes de ceux qui ont voulu la comprendre, en exposer les fins et les conditions.

**PARTIE 1 : Qu'est-ce qu'éduquer ? Quelles sont les fins de l'éducation ? Sont-elles les mêmes dans la famille et dans l'école ?**

"L'éducation est une des activités les plus nécessaires de la société humaine" H.Arendt, 1960  
Kant, 1803 "L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation. Il est l'unique créature qui doit être éduquée. Un animal est déjà tout par l'instinct. L'homme quant à lui, a besoin de sa propre raison. Mais, comme il naît à l'état brut, d'autres doivent y pourvoir à sa place. L'art de l'éducation doit donc procéder du jugement qui vise à développer la nature humaine pour qu'elle atteigne sa destination (d'égalité en raison et en liberté). Voici un principe que les auteurs de projets pédagogiques devraient avoir toujours présents à leurs yeux : que jamais l'éducation des enfants ne se fasse en fonction du seul état présent mais aussi du possible meilleur état à venir de l'humanité, c'est-à-dire de l'idée de l'humanité et de l'ensemble de sa destination."

**En quoi consiste l'éducation ?**

H.A. "L'enfant se présente à l'éducation sous un double aspect : il est nouveau dans un monde qui lui est étranger et il est en devenir. Et comme il n'est pas un animal, il ne suffit pas d'assurer sa subsistance. Les parents n'ont pas seulement donné la vie à leurs enfants, ils les ont en même temps introduits dans un monde. Et en les éduquant, ils assument la responsabilité de la vie et du développement de l'enfant mais aussi celle de la continuité du monde (sans laquelle le monde est voué à la barbarie). Ces deux responsabilités ne coïncident aucunement. L'enfant a besoin d'être protégé ; mais le monde aussi a besoin d'une protection qui l'empêche d'être détruit pas la vague des nouveaux venus de chaque nouvelle génération (ce qui peut se produire lorsque les nouveaux ne connaissent pas le monde et veulent malgré tout s'y imposer). Puisque l'enfant a besoin d'être protégé contre le monde, sa place traditionnelle est d'abord au sein de la famille, dans la sécurité de la vie privée. Mais attention, les rôles éducatifs de l'école et de la famille sont fondamentalement différents et ne réalisent pas tous

deux l'intérêt général, commun à l'enfant et à la société où il va avoir à vivre.

Kant : "Les parents élèvent communément leurs enfants dans le seul dessein qu'ils s'adaptent au monde présent, fût-il corrompu. Or ils devraient les éduquer pour que naisse un meilleur état futur. Les parents n'ont à l'ordinaire d'autre objet de soins que la réussite de leurs enfants dans ce monde. (...) Bien souvent, cette dernière (l'éducation des parents) ne se borne pas à engendrer des défauts de famille, elle les perpétue de génération en génération. Il apparaît bien que, du point de vue de l'habileté (de l'intelligence) mais aussi du civisme, l'éducation publique présente plus d'avantages que l'éducation domestique.

Les parents n'ont pas pour fin dernière le plus grand bien universel, ni la perfection à laquelle l'humanité est destinée, ce qui devrait être l'économie d'un plan d'éducation, (car) d'une bonne éducation, naît tout le bien du monde (là est donc l'intérêt général).

- Hegel, (1811) "La vie dans la famille est un rapport personnel, un rapport du sentiment, de l'amour, de la confiance naturelle. L'enfant y a une valeur propre parce qu'il est l'enfant. Il a l'amour des parents sans le mériter. À l'école l'activité de l'enfant commence à acquérir de façon essentielle et radicale, une signification sérieuse, pour elle-même. Il y apprend à déterminer son agir d'après un but et des règles, il cesse de valoir à cause de sa seule personne immédiate et commence à valoir pour ce qu'il fait et à s'acquérir du mérite. Dans la famille, l'enfant doit agir comme il faut dans le sens de l'obéissance personnelle et de l'amour pour l'obéissance elle-même. À l'école, il doit se comporter dans le sens du devoir et d'une loi, pour réaliser un ordre universel ; et l'obéissance est exigée pour que le but des études soit atteint.

- H.A. "C'est à l'école que l'enfant fait sa première entrée dans le monde.

Mais l'école n'est pas le monde (les enfants n'y sont ni adultes ni citoyens, et les robinets qui fuient dans les problèmes de mathématiques ne font pas déborder les baignoires, ce qui permet erreurs et apprentissage). C'est

plutôt l'institution qui s'intercale entre le monde et le foyer pour permettre la transition entre la famille et le monde et c'est l'État, c'est-à-dire ce qui est public, et non la famille qui impose la scolarité.

On pourrait dire que la famille éduque "ses enfants" par l'amour, les règles de vie et de morale (propre à la famille), le langage, les croyances, etc., ce par quoi ils sont tous différents : elle a la charge, comme il est normal, des soins privés et des intérêts particuliers de ses enfants. À l'inverse, l'école éduque tous les enfants du peuple, quelles que soient leurs différences, par l'instruction qui doit les "élever" à un universel de socialisation, de culture et de raison qui représente l'intérêt général puisqu'il détermine le destin libre et citoyen de tout individu.

Les parents en effet, ne sont parents que de "leurs enfants" (par la naissance) et non "parents d'élèves" (nul n'enfante un élève) et l'intérêt général des élèves ne résulte nullement de la somme des intérêts particuliers des enfants (même devenus élèves) défendus par leurs parents ; c'est l'école qui fait naître, qui "institue l'élève dans l'enfant, et au-dessus d'elle, c'est l'État (et les hommes en tant qu'ils sont citoyens), qui est responsable de l'intérêt général des enfants qui est de les "élever" tous au rang d'élèves ; cette appellation rappelle d'ailleurs l'égalité des enfants devant l'offre d'enseignement, public (issu de la volonté générale des citoyens et destiné à tous) et laïque (exclusif de tout recours à ce qui n'est que croyances et opinions), par des compétences et savoirs de culture indispensables pour permettre aux enfants de connaître le monde puisqu'ils sont appelés à y vivre et aussi, comme le dit H.Arendt, à sans cesse le modifier pour qu'il ne meure pas. C'est dans ce sens qu'H.Arendt peut dire que "le rôle de l'école est d'apprendre aux enfants ce qu'est le monde et non pas de leur inculquer un art de vivre".

Quel est précisément le rôle de l'école puisqu'elle seule peut le remplir, et dans quelles conditions peut-elle accomplir ses fins ?

(Partie 2 dans le prochain numéro).

Pour les DDEN 63, Anne-Marie Doly

L'ATR présente

"Molière contre Molière"

L e Molière des campagnes contre le Molière de Versailles. Le Molière de la "langue de Molière" contre le bouffon patoisant de "L'illustre Théâtre". Le moraliste dénonciateur contre le courtisan aux ordres. "Dans le sac ridicule où Scapin s'enveloppe je ne reconnais plus l'auteur du Misanthrope". Avec Molière contre Molière, l'ATR a voulu mettre en scène un Molière qui se bat contre lui-même et contre les autres, un Molière tourmenté contre un Molière rigolard, un Molière séducteur contre un Molière cocu.

Une ouverture nourrie de citations connues, suivie de la très longue et très orageuse première scène de *L'Impromptu de Versailles*, puis deux comédies connues : *La Comtesse d'Escarbagnas*, cousine rurale des *Précieuses ridicules* et des *Femmes savantes*, enfin *Sganarelle ou le cocu imaginaire* écrit en beaux alexandrins sur un sujet trivial mais tellement humain : "... Le cocuage est une affaire qu'on ne saurait éviter". Molière avait-il des comptes à régler ? Toujours est-il que de 1660 à 1772 il n'a cessé de reprendre cette bouffonnerie et de jouer lui-même le rôle-titre.



Un spectacle que nous avons voulu vivant et plein de bonne humeur, auquel on ajoute quelques couplets de l'auteur sur des airs que Lulli n'a peut-être pas écrits... mais qui dit qu'il n'aurait pas aimé le faire ?

**"Ah ! Les étranges animaux à conduire que les comédiens !"**

Depuis quarante ans nous avons joué sept fois un spectacle "Molière". De Tartuffe à Sganarelle, de *L'Avare* aux *Femmes savantes*, nous aimons à respirer ce grand témoin du théâtre français. Nous avons joué Molière en tréteaux sur les places de villages, le Molière des origines "devant que les chandelles soient allumées". On se souvient même de cette représentation dans une cour qui était juste sur le trajet de la dame qui allait chercher son persil de l'autre côté. Elle s'est arrêtée pour voir et entendre la suite des aventures du Barbouillé et s'est trouvée ainsi au beau milieu de la scène... au milieu du théâtre ! Nous avons aussi joué des Molière de velours et d'or sur un plateau, à petites gorges retenues dans la musique de Lully. Molière civilisé et classique. Nous avons joué des Molière agressifs et tragiques qui envoient les méchants en enfer et les fous à l'asile... selon que vous serez puissants ou miséreux ! Mais toutes les fois nous avons senti avec nous cette grande âme qui nous faisait des signes et nous savions qu'on n'invente pas Molière. On ne "revisite" pas Molière même si parfois on change un peu son costume ou son décor... On le joue ou on l'ignore. "Molière, tu lui as téléphoné ?", demandait Juvet... Peut-être, on n'en finit jamais de faire des gammes.

Grille n° 71

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTALEMENT**

- I. Associer aux bénéfices.
- II. Relatif à des signes qui ont tenu lieu de notes.
- III. Enfant à histoire ou papa de lente. – Société de livraison (sigle).
- IV. Article hispano-mauresque. – Mausolées pour émirs.
- V. Prouvait son humanité. – Coup du sort.
- VI. Même abrégé, c'est du lourd – Centi-sieverts.
- VII. Complète l'offre au magasin.
- VIII. Avec ça, Jacob aurait-il berné son frère ? – Avait-elle piqué Booz ?
- IX. Encadre le rata à la télévision. – Hommes à histoires. – Attendri.
- X. Mettre au courant.

**VERTICALEMENT**

1. Traduit ou trahit ?
2. Les marchés au pouvoir !
3. Cela. - Manillon.
4. Un rien les trouble. – Formation aujourd'hui réduite (sigle).
5. Amon. - Do d'avant. – Produit de la mine pour sécuriser la mine.

6. Érucite de travers en voyant ce tribunal pontifical renversé. – Risquer.
7. Pour mettre Paris en bouteille. Celle de l'État fut un moment tenue par un Raymond.
8. Des os bien rangés en leur temps et parfois bien rongés par le temps.
9. Propos à la manière douce.
10. Il répète, il rabâche, il radote...

Solutions au prochain numéro

**Solutions mots croisés n° 70**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	E	L	E	C	A	B	I	N	E
II	E	C	O	U	R	T	E	R	A	S
III	R	O	U	L	E	A	U		Y	S
IV	R	U	P	E	S	T	R	E		A
V	E	T		R	S		R	N		Y
VI	P	E		I	O	D	I	Q	U	E
VII	L	U	M	E	N		E	U		U
VIII	E	R	I	N		U	R	E	E	S
IX	I		N	E	N	E	T	T	E	
X	N	O	B	E	L	I	S	E	E	S

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

## Le voyage de Max



très intrigants...

Il part ensuite pour la Russie. À la tombée de la nuit, il arrive près d'un village. Max a très froid. Le vent du nord souffle fort et tout s'envole !

Le lendemain, il décide de partir chercher la chaleur plus au sud. Il arrive en Espagne où un beau soleil l'attend. Il s'allonge sur la plage. Il s'endort et fait un rêve multicolore.

Après la sieste, Max a une faim de loup. Il part pour l'Italie où il espère se régaler de pizza et de spaghettis. La femme de l'aubergiste a une drôle de tête, mais sa cuisine est délicieuse !

Pour digérer, Max décide d'aller faire une randonnée en Suisse. Il traverse des prairies bien vertes.

À la tombée du soir, il arrive dans un village coloré par le soleil couchant. Il cherche une maison pour passer la nuit. Le troisième jour il voudrait aller jusqu'en Belgique. Mais il pense à sa maman qui doit être inquiète...

Alors, il fait demi-tour pour retourner chez lui.

Dès son arrivée, il se met à courir car il est pressé de retrouver ses parents. Il arrive à travers champs, tout heureux d'apercevoir son village au bout du chemin.

Par un beau matin d'été, Max se réveille en pleine forme. Comme il s'ennuie un peu, il décide de partir voir le vaste monde.

Il écrit une lettre qu'il pose sur la table pour avertir sa maman de son départ.

*"Chère maman,  
Je pars découvrir les belles choses du monde. Ne m'attends pas pour le dîner.  
Bisous,  
Max"*

Puis il prend l'avion et peu après, il atterrit en Autriche. Il traverse des forêts merveilleuses avec des arbres vraiment

**Classe coopérative scolaire OCCE – École élémentaire de Saint-Agoulin**  
Enseignante responsable : Nathalie Poizat

## CONFÉRENCE "ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ"



L'année 2013 marque le cinquantième anniversaire de la création de l'Ordre National du Mérite par le Général de Gaulle. Cet ordre concrétisait le souhait qu'éprouvait notre République de repérer les "mérites distingués" de ses citoyens et de les récompenser symboliquement en les faisant connaître. Cette décoration n'est pas une fin en soi: plus que tout autre, le titulaire de l'Ordre s'engage à rappeler les valeurs qui fondent cette distinction et à les faire vivre au quotidien: civisme, citoyenneté, solidarité, engagement de soi

Pour cette raison et à l'occasion du cinquantième, l'association départementale du Puy de Dôme des membres de l'Ordre a souhaité organiser une conférence ouverte à tous qui portera sur "Éducation et citoyenneté". Ciblée plus particulièrement sur la jeunesse, elle aura lieu le 16 mai 2013 à 18 heures à la faculté de droit, amphithéâtre Michel-de-l'Hospital, 41, boulevard François-Mitterrand à Clermont-Ferrand. Elle sera donnée par Jacques Limouzin, historien, universitaire spécialiste de la citoyenneté.

Stages de "Danses collectives du monde"

## Le plaisir de danser



**La commission de bénévoles "Danses du monde" organise, en collaboration avec le service Culture Éducation Jeunesse de la Ligue 63, depuis plus de quarante ans, des stages de danses, avec des animateurs professionnels minutieusement choisis pour leurs compétences et aussi leur sympathie !**

Ces stages visent :

- la transmission du patrimoine culturel et populaire de différents pays ;

- l'entrée dans le plaisir de danser pour partager un moment d'échanges et de convivialité ;

- la formation des animateurs de la Ligue. Ils s'adressent à tous, débutants, initiés ou confirmés grâce à l'alternance entre danses faciles et danses de niveau intermédiaire. L'objectif principal est de pouvoir permettre aux stagiaires qui le souhaitent, de retransmettre les danses apprises à un large public (enfants, adolescents, seniors...).

Tous ces week-ends de stage se veulent aussi, et surtout, des moments conviviaux permettant à tous de se retrouver pour le plaisir de danser. Pour l'année 2012-2013, quatre stages ont été mis en place dans plusieurs maisons de quartiers de Clermont-Ferrand et ont permis aux stagiaires de découvrir des horizons très différents : danses collectives simples d'animation, danses

d'Irlande, danses du Portugal, danses de Russie-Ukraine.

La commission et le service CEJ tirent un bilan très positif des quatre week-ends organisés :

- le nombre important de stagiaires (entre 30 et 50 à chaque stage), ce qui révèle un engouement pour les danses du monde. Les stagiaires viennent de tout le département du Puy-de-Dôme mais aussi de l'Allier et même de Lyon ;

- la qualité des intervenants dont la pédagogie est saluée par tous les participants ;

- la formation des stagiaires, de plus en plus nombreux à retransmettre les danses du monde dans le secteur associatif.

Le contenu se révèle bien adapté à leur demande et à leur niveau grâce à la remarquable pédagogie de l'encadrement. Des DVD sont produits pour chaque stage par des bénévoles et vendus aux stagiaires souhaitant conserver un "pense-bête". Certains participants demandent que les musiques des stages

soient compilées sur un CD. L'ambiance conviviale qui a régné lors de ces rencontres a favorisé le bien-être de chacun et le plaisir d'apprendre pour tous. Cette atmosphère conviviale, qui a favorisé le plaisir d'apprendre, est due à la générosité de tous ces bénévoles qui s'impliquent toute l'année dans l'organisation de ces week-ends de stage, n'hésitant pas à héberger chez l'habitant les danseurs.

La saison terminée, la commission de bénévoles "Danses du Monde" travaille activement à la recherche de nouvelles thématiques de stages et d'intervenants de qualité pour la saison 2013/2014. Alors n'hésitez pas, après vos vacances d'été, à consulter la plaquette de présentation des stages proposés et à entrer dans la danse en vous inscrivant aux rencontres de la saison 2013/2014.

**Renseignements/contacts :**  
**Service culturel : 04 73 14 79 16**  
**amartinez@fal63.org**

Stage avec le Théâtre du Pélican

## "Transmettre le théâtre à des adolescents"

Dans le cadre d'un partenariat avec Le Théâtre du Pélican, la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme dispose pour ce stage d'un nombre de places réservées aux adhérents FAL 63 animant des ateliers de pratique théâtrale en direction des adolescents et jeunes gens à partir de 12 ans.



Il s'agira d'approfondir ensemble le mélange de sensibilité personnelle et le besoin de théâtralité dans un travail de texte faisant se rejoindre personne et personnage, en s'attachant surtout à montrer combien le texte et l'individu peuvent avoir des correspondances qui servent à l'un comme à l'autre, en ce qui concerne l'apprentissage avec les adolescents.

**L'intervenant :** Jean-Claude Gal continue de mener, parallèlement à des créations professionnelles, des aventures originales regroupant adolescents, jeunes gens et comédiens professionnels autour de thèmes liés à la jeunesse. Il participe activement à la réflexion sur l'art et la jeunesse et il a notamment publié un ouvrage retraçant son parcours artistique de vingt-cinq ans auprès des adolescents *Un théâtre et des adolescents*.

**Horaires : samedi et dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.**  
**Coût du stage : 70 € / 50 € pour les adhérents FAL 63. La FAL participe à hauteur de 20 € pour ses adhérents.**  
**Renseignement/inscription adhérents FAL 63 : 04 73 14 79 16**  
**Renseignement/ inscription non adhérents FAL 63 : Théâtre du Pélican au 04 73 91 50 60.**

Organisé par le Théâtre du Pélican et encadré par Jean-Claude Gal, directeur artistique et metteur en scène du Théâtre du Pélican, ce stage aura lieu les 18 et 19 mai 2013 à la Cour des 3 Coquins à Clermont-Ferrand.

Cette formation s'adresse aux intervenants (professionnels ou amateurs) en milieu scolaire ou animant des ateliers de pratique théâtrale en direction des adolescents et jeunes gens, mais également à des enseignants développant ou souhaitant développer des projets de

théâtre au sein de leurs classes. Le but de ce stage est de se donner les moyens théoriques et pratiques pour engager un travail d'expression dramatique avec des élèves.

Il s'agira également de redéfinir les objectifs de ce travail avec les jeunes et d'en "réinventer" les contenus. Le stage permettra aux participants de suivre une approche théâtrale particulière, destinée principalement à l'apprentissage du texte théâtral contemporain auprès des adolescents.

## Vive les vacances !

Comme tous les ans, le service Vacances vous propose des séjours enfants au départ de Clermont-Ferrand.



Pour les mordus, les passionnés et les curieux !

**Des séjours à thème :** pêche et environnement, cheval passion, animaux et écologie, l'Auvergne à cheval...

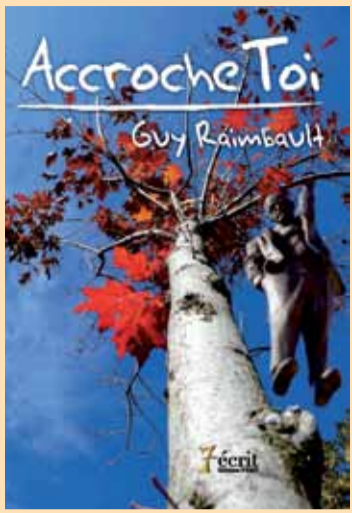
Un cocktail de plaisirs pour des vacances enrichissantes !

Corsica cool, côte bleue aventures, bouquet d'activités à Tence, sensations océanes, raid aventure, aventures dans les volcans, ma première colo à Super-Besse pour les 4/6 ans...

Demandez vite votre plaquette et catalogue, nous restons à votre disposition pour tout renseignement et inscription :

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 63 - Service vacances**  
**31, rue Pélissier - 63028 CLERMONT-FERRAND cedex 2**  
**Tél. 04 73 14 79 20 - vacances@fal63.org**

QUOI DE NEUF ?



Ancien président de l'Amicale laïque Jules Verne, toujours membre de cette association clermontoise, Guy Raimbault publie le témoignage de son expérience du chômage longue durée dont il a été victime à deux reprises au cours de sa carrière. Loin de s'apitoyer sur son sort, il s'adresse à tous ceux qui connaissent (ou qui hélas connaîtront) cette difficile situation pour les aider à ne pas sombrer dans le désespoir et leur permettre de rebondir...

Accroche-toi, de Guy Raimbault. "Éditions 7 écrit". En librairie.

Une lecture-spectacle de l'ATR

# Les voix du fantôme

Dans le cadre de la célébration des droits de la femme, l'ATR présentait, le 12 mars dernier, au Rexy de Riom, un spectacle autour du livre d'Eva Abdoul Khajieva, "A mon fantôme".

On ne se méfie jamais assez des livres, ni des mots qui les constituent ; on les croit inertes, délivrant silencieusement le texte. Et voilà que les mots s'incarnent, qu'ils prennent chair dans des images, qu'ils brisent les silences – les silences de l'histoire, par exemple – et qu'ils s'élèvent comme des cris que le lecteur – le lecteur-spectateur en l'occurrence – entendra longtemps résonner.

Il ne faut pas moins de quatre femmes pour faire entendre la voix et les mots d'Eva Abdoul Khajieva, jeune Tchétchène qui nous invite à l'accompagner dans sa traversée de la guerre "Je trouve important d'apporter un témoignage de ce qu'est la guerre pour une enfant à travers mes propres souvenirs". Quatre comédiennes de l'ATR font vivre sur scène ce témoignage. D'abord hiératiques, elles semblent servir le texte avec d'innies précautions ; peu



à peu, elles se laissent gagner – et le spectateur avec elles – par la ferveur du livre ; elles viennent au-devant de la scène, à proximité du public, elles s'étreignent comme pour affronter la tragédie, et elles donnent vie au témoignage, au souvenir qu'elles érigent par la seule force de leur voix. Et voilà que la barbarie occupe la scène : une bombe pulvérisée, sous nos yeux, la petite Heidi, compagne de jeu de l'écrivaine ; voilà que les maçons tchéchènes sont mitraillés, devant nous, par les soldats russes à qui ils venaient d'indiquer le chemin à suivre : c'est tout juste si leur chair ne nous éclabousse pas. Des épisodes qui marquent toutes les guerres, et nous rappellent qu'elles perpétuent

infiniment le massacre des innocents : les enfants, et les femmes, dont le livre plaide aussi la cause. Les notes graves d'une contrebasse ponctuent la lecture, la musique permet à l'émotion de se reposer, et permet aussi au témoignage d'habiter nos consciences. Eva Abdoul Khajieva a quitté "le théâtre de la guerre", elle demeure aujourd'hui en France. Son livre – dont les comédiennes n'évoquent que quelques extraits – est un cri contre l'oubli, une tentative aussi pour surmonter le chagrin – dont celui d'une enfance sans mère – et les douleurs, auxquelles s'ajoute celle d'être une femme toujours soumise aux lois archaïques que la guerre n'a pas abolies.

Les spectateurs reconnaissent – presque avec gratitude – le style de l'ATR, qui fait feu et théâtre de tout bois, et qui permet aux livres et aux mots d'occuper pleinement l'espace et la fonction du théâtre.

La mise en scène discrète organise, comme une chorégraphie, le maintien et les mouvements des corps lisant ; la musique – toujours complice des réalisations de l'ATR – souligne les mélodies du texte : elle retrouve – sans ostentation – la fonction du chœur antique.

Et puis, c'est plus fort que lui, l'ATR glisse un rien de décor, quelques accessoires qui semblent relever de l'improvisation : un tapis et un coussin chatoyants suggérant les clichés d'un orientalisme de pacotille ; un carton – un véritable carton découpé, comme à l'école maternelle – posé contre le paravent évoque la silhouette noire – nocturne ou funèbre et percée de quelques pauvres fenêtres – d'une ville bombardée : on a déjà vu cette ébauche chez les peintres, ou dans les films (souvenons-nous de "Allemagne, année zéro", et de tant d'autres ruines qui jalonnent l'histoire).

Cette conjugaison de tous les arts, cette coopération des langages, font la réussite des spectacles de l'ATR : que ce soit dans l'adaptation de Shakespeare, de Feydeau, ou dans un exercice – une performance – de lecture, l'hommage est toujours rendu au théâtre, art complet.

Alain Bandiera

## Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# FORUM

## Islam et identité nationale

Ce titre seul va sans doute hérisser certains de nos lecteurs (\*) pour qui l'expression "identité nationale" est synonyme de xénophobie et de racisme. Et il est vrai qu'à force de laisser à l'extrême-droite le monopole de son usage, elle a acquis une connotation péjorative aux yeux des démocrates. Pourtant nous avons bien en France, par-delà nos diversités régionales, sociales, idéologiques, une identité nationale. Certes elle a été longue à se constituer ; ce fut l'ouvrage de la monarchie de rassembler des territoires disparates ; ce fut l'ouvrage d'un siècle de Lumières couronné par l'avènement de la Première République de faire de cette nation rassemblée un exemple émancipateur pour les hommes et pour les peuples ; ce fut à la république de Macé et de Ferry de lui apprendre, par la généralisation de l'école, à user d'une même langue et de lui inculquer une culture commune.

Culture complexe d'où il est vain de vouloir évacuer les influences chrétiennes ; ce ne serait pas seulement rejeter les cathédrales de notre patrimoine, renier Pascal et Péguy, mais aussi s'interdire de comprendre Racine et Hugo lui-même. Mais aussi influences païennes : l'Église catholique à ses débuts a su habilement christianiser les fêtes, les rites et les sites des cultes antérieurs. Et en même temps culture devenue fondamentalement laïque, laissant à chaque individu le choix de ses croyances ou de ses incroyances et faisant de l'État le garant de cette liberté en s'efforçant de ne pas tolérer l'ingérence des institutions religieuses ou philosophiques dans la définition des devoirs et des droits de chaque citoyen.

Cette identité est-elle aujourd'hui menacée ? Le besoin de main-d'œuvre en France a généré, au long du XX<sup>e</sup> siècle, une immigration massive depuis la Pologne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et, pendant les "trente glorieuses", du Maghreb. Ces nouveaux venus sont arrivés avec leurs langues et leurs cultures, auxquelles beaucoup ont souhaité ne pas renoncer : on se rappelle en Auvergne les prêtres prêchant en polonais et les redoutables footballeurs du K.S.P. Montjoie (Klub Sportif Polonais) ; aujourd'hui plusieurs associations portugaises sont des acteurs importants de la vie culturelle régionale. Ces immigrés n'ont pas seulement enrichi la cuisine française de la pizza, la paella, le chorizo et le couscous ; leurs musiques, leurs chants sont devenus familiers à tous, leurs littératures à beaucoup. Et ces apports contribuent, maintenant comme autrefois, à ce que la France reste vivante.

**Les Musulmans en France.** Si la loi française interdit tout recensement officiel basé sur les opinions et les croyances, des études de l'I.N.E.D. et de l'I.N.S.E.E., fondées plus sur l'origine géographique des familles que sur la pratique religieuse, ont évalué en 2010 le nombre des Musulmans de France à 4,7 millions, soit 7,5 % de la population : ce qui fait de la France le premier pays musulman d'Europe. L'essentiel de cette population est concentré dans des zones urbaines : Paris et Lyon compteraient 10 % de Musulmans, il y en aurait 200 000 à Marseille. Mais des sondages font apparaître que si 88 % des 2,1 millions de personnes de 18 à 50 ans qui se déclarent musulmanes respectent le jeûne du mois de Ramadan, la moitié d'entre elles ne fréquentent jamais une mosquée.

Facile mais coupable et profitable à l'extrême-droite est l'assimilation entre descendant de maghrébin, musulman et islamiste, voire délinquant. Il est vrai que, le temps de la prospérité

révolu, trop de jeunes, souffrant souvent d'un manque de formation, ont fait l'objet d'une discrimination à l'embauche qui les a condamnés à connaître le chômage avant d'avoir connu l'emploi, et que c'est là un terreau propice à la révolte, voire au développement d'une délinquance petite ou plus grave que, par un angélisme coupable, nos gouvernants ont longtemps laissé prospérer même si cette population est surreprésentée dans les prisons.

**Extrémisme ?** Nombre d'immigrés Nord-Africains ont voulu devenir Français, leurs enfants et leurs petits-enfants le sont de droit ; mais tous se considèrent-ils comme tels ? La majorité sans doute, et les exemples d'intégration réussie ne manquent pas, mais les majorités sont souvent silencieuses. Et la ghettoïsation dont ont souffert les arrivants d'Afrique du Nord, pour beaucoup condamnés aux tâches les plus ingrates, parqués d'abord dans les taudis des centres-villes puis relégués dans les cités périphériques – ce qu'on appelle avec mépris "les quartiers" –, en a conduit certains à revendiquer, voire à exalter leur différence, donnant ainsi des arguments aux islamophobes

Le port du foulard à l'école pour les adolescentes a un moment enflammé des esprits ; le problème s'est déplacé vers les stades de football, puisque la Fédération internationale a autorisé ses ressortissantes qui le souhaitent à jouer coiffées ! Plus sérieuse est, sur le plan sportif, l'instauration réclamée d'horaires distincts pour chaque sexe dans les piscines publiques. Et la revendication d'exclure le porc des menus de la restauration collective et d'exiger de celle-ci la fourniture de viande "halal" n'est pas admissible. La République n'a pas à céder aux préceptes de quelque église ou de quelque secte que ce soit.

**La peur et l'espoir.** Les criminelles menées d'Al Qaïda et les essais de "contre-colonisation" conduits par les émirs renvoient d'un certain islam une image inquiétante. Et qui donc, parmi les laïcs que nous sommes, souhaite que ses petits-fils – et ses petites-filles – soient amenés à vivre sous l'empire de la "charia" ? Qui peut souhaiter que la femme soupçonnée d'adultère soit lapidée et le voleur amputé ? Et voir ce que certains ont cru être le "printemps arabe" menacé de n'être qu'un intermède entre dictature militaire et dictature salafiste concourt à aggraver cette peur.

Comment donc désamorcer les exigences abusives de certains, les méfiances et les craintes des autres, les haines de quelques-uns ? On peut prêcher le "vivre ensemble", émettre des vœux pour la tolérance mutuelle. Une fois encore l'éducation a un rôle à jouer et l'école est convoquée. Mais elle ne peut pas réussir seule si elle n'est pas secondée par le milieu et par la famille. Il faut faire éclater les ghettos ; et c'est difficile : tout le monde est favorable à la mixité sociale, surtout si elle se réalise dans le quartier du voisin. Il faut aussi convaincre l'autre que nos différences sont autant de richesses à partager ; et le militantisme associatif détient sans doute une des clés. Mais ce ne sera pas suffisant si on ne s'efforce pas d'instaurer une société plus juste, où le profit ne sera pas tenu pour l'objectif essentiel et le critère de la "réussite", et qui donne à chacun les moyens et la volonté de s'élever – j'entends de s'élever culturellement et moralement en même temps qu'économiquement.

Bernard Gilliet

(\*) Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal.

FAL - Tél. 04 73 91 00 42

Fax 04 73 90 96 28

E-mail : auvergnelaique@fal63.org

Directeur de publication : Gérard Chanel

Rédacteur en chef : Guy Grand

Secrétaires de rédaction : Frédéric Rideau,

Françoise Manry

Comité de rédaction :

Alain Bandiera, Gérard Chanel,

Marcel Col, Régis Fauchoux, Bernard Gilliet,

Bernard Guillot, Roland Moulin

Conception/réalisation - Impression : FUSIUM

04 73 73 25 25 - F28629

Abonnement 1 an : 16 €

Abonnement 1 an tarif réduit : 9 €

Commission paritaire n° 0416 G 84688

Dépôt légal : avril 2013 - N° 443